

ville de pully

Municipalité

**Préavis N° 13 - 2017**  
au Conseil communal

**Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à La Muette**

**et**

**constitution de la Fondation *La Muette***

**Crédit total demandé CHF 1'181'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic**

**Pully, le 10 mai 2017**

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Contexte</b>	<b>4</b>
2.1. C.F. Ramuz et la Muette	4
2.2. La Muette depuis la mort de Ramuz (1947-2012)	4
2.3. Projet actuel	5
2.4. Enjeux pour la Ville de Pully et le Canton de Vaud	6
<b>3. Projet scientifique et culturel</b>	<b>7</b>
3.1. Un musée littéraire et une maison d'écrivain contemporaine	7
3.2. La Muette et son public	9
3.3. Principes de visites	9
<b>4. Aspects juridiques du projet</b>	<b>11</b>
4.1. Mise à disposition et exploitation des lieux	11
4.2. Structures d'accompagnement du projet muséal	12
<b>5. Ressources nécessaires</b>	<b>13</b>
5.1. Généralités	13
5.2. Descriptif des travaux - budget de construction et d'aménagement de l'espace muséal	13
5.3. Ressources humaines de l'espace muséal	16
5.4. Budget de fonctionnement et d'animation de l'espace muséal - recettes	18
5.5. Récapitulatif des coûts annuels (ressources humaines et fonctionnement)	19
<b>6. Calendrier</b>	<b>20</b>
<b>7. Communication</b>	<b>20</b>
<b>8. Développement durable</b>	<b>20</b>
8.1. Dimensions économique et environnementale	21
8.2. Dimension sociale	21
<b>9. Programme de législature</b>	<b>21</b>
<b>10. Conclusions</b>	<b>22</b>

Madame la Présidente,  
Madame et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

---

La Muette, sise au Ch. Davel 4 à Pully, est la demeure de l'écrivain C.F. Ramuz, qui y a habité de 1930 jusqu'à sa mort en 1947. Les actuels héritiers de C.F. Ramuz, Laure et Christophe Brossard, se sont adressés à la Ville de Pully pour élaborer le projet d'un espace muséal consacré à l'œuvre de C.F. Ramuz dans le cadre de la rénovation de la Muette. La famille met à disposition de la Ville un espace d'environ 100 m<sup>2</sup> qui comprend le fameux bureau de l'écrivain. L'espace muséal, adjacent au Musée d'Art, sera géré par la Ville de Pully, au travers de sa direction des Musées.

En mai 2016, la Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de CHF 95'000 pour étudier la faisabilité du projet, le calendrier et le budget (voir communication n°7-2016). Dans ce cadre, elle a mandaté l'architecte responsable de la rénovation complète de la Muette, une agence de muséographie, une agence de scénographie et une spécialiste en littérature romande pour constituer le projet faisant l'objet du présent préavis.

Dans ce cadre, la Municipalité sollicite du Conseil communal

- l'octroi d'un crédit d'investissement de

**CHF 1'131'000.00**

pour réaliser et équiper l'espace musée

- l'autorisation de constituer une fondation - *La Fondation La Muette* - conjointement avec la famille des héritiers de C.F. Ramuz, dotée d'un capital de départ de

**CHF 50'000.00**

- de disposer des ressources nécessaires à la gestion de l'espace muséal (budget annuel de fonctionnement estimé à CHF 515'000.00, y inclus 3.2 ETP supplémentaires & budget spécifique de lancement estimé à CHF 55'000.00).

---

## 2. Contexte

---

### 2.1. C.F. Ramuz et la Muette

Considéré comme l'un des écrivains les plus importants de Suisse, Charles Ferdinand Ramuz (1878-1947) est l'auteur d'une œuvre très importante qui lui a valu, de son vivant déjà, une reconnaissance et un statut d'exception dans son pays d'origine et en France. Grâce à une entreprise éditoriale sans précédent menée par des chercheurs romands durant plus de quinze ans (1997-2013) et soutenue par le Canton de Vaud à hauteur de 1.2 million de francs, son œuvre complète est aujourd'hui entièrement éditée. Toute la production de Ramuz - du Journal, aux nouvelles, essais, articles et chroniques, théâtre, poésie ainsi qu'aux romans inédits et inachevés - prend place dans 29 volumes aux Editions Slatkine (Genève). Sans oublier les deux tomes de ses *Romans*, édités en 2005 dans la prestigieuse édition de la Pléiade.

Fils d'un épicier lausannois et d'une mère descendante du Major Davel, Ramuz suit le parcours classique d'un enfant de la bonne société vaudoise et obtient une licence en lettres. Opposé à l'avenir tout tracé qui le conduit à l'enseignement secondaire, C.F. Ramuz part à Paris où il écrit ses premiers textes. Il y restera une douzaine d'années, gardant un lien étroit avec son pays où il publie ses premiers livres. C'est la première guerre mondiale qui le ramènera définitivement en Suisse, en 1914, avec femme et enfant. Ils vivront d'abord à Treytorrens jusqu'en 1916, puis à Lausanne, dans une demeure nommée L'Acacia, dans le quartier de l'Avenue de Cour. Au printemps 1929, Ramuz et sa famille s'installe à l'avenue des Jordils 1, près d'Ouchy pour une année. En mai 1930, grâce à l'obtention du Prix Romand, Ramuz peut acquérir La Muette, maison vigneronne qui a appartenu à la famille du peintre Marius Borgeaud, au centre de Pully. Travailleur insatiable, il ne quittera que très peu cette demeure et la pièce qu'il réserve à l'écriture, dont les deux fenêtres à barreaux ouvrent sur le lac et les montagnes. C'est dans cette même pièce qu'il reposera 3 jours durant, au moment de sa mort, le 23 mai 1947. De 1947 à 2012, les descendants de C.F. Ramuz se sont évertués à conserver le bureau de l'écrivain en l'état, gardant intact la disposition de la pièce, les manuscrits serrés dans l'armoire, les livres sur le canapé ou le paquet de cigarettes Celtique fumées par Ramuz. Au décès de sa fille unique, Marianne Olivieri, en 2012, les manuscrits et les inédits de l'auteur ont été déposés au Centre de recherches sur les Lettres romandes de l'Université de Lausanne afin de les préserver. Depuis janvier 2017, ils sont conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne (BCUL).

### 2.2. La Muette depuis la mort de Ramuz (1947-2012)

Au décès de C.F. Ramuz, sa femme, Cécile Cellier, a continué à vivre dans la maison jusqu'à son décès en 1956. Marianne Olivieri, épouse d'un diplomate italien, y a séjourné dès 1938 à chaque retour en Suisse et pendant une plus longue période à la naissance de son fils unique, Guido, en 1940. Au décès de Cécile Cellier, de 1956 à 1969, la maison a été occupée par la famille Piguet. Marianne Olivieri est revenue y vivre définitivement à la mort de son mari (février 1969) et ne l'a plus quittée jusqu'à son décès, le 23 août 2012.

Son fils, Guido Olivieri, a vécu également dans la maison familiale avec sa fille unique, Laure. Cette dernière y a passé une grande partie de sa jeunesse jusqu'à la fin de ses études de médecine. Depuis le décès de Marianne Olivieri, un an après son fils, Laure Brossard et sa famille ont hérité de la demeure et de tout le patrimoine qu'elle contient.

### **2.3.       Projet actuel**

Depuis plus de quatre ans, la famille Brossard se soucie de l'avenir de la Muette qui doit impérativement être rénovée, tout en ayant à cœur de répondre aux dernières volontés de C.F. Ramuz et de sa fille, Marianne Olivieri, qui voulaient que cette demeure reste vivante, habitée par des membres de leur famille. Consciente de la valeur patrimoniale de la Muette, la famille a réfléchi à un projet qui puisse répondre à toutes les attentes.

La famille Brossard s'est adressée en premier lieu au Canton de Vaud pour obtenir du soutien et de l'aide quant à la préservation de la Muette, la gestion des manuscrits et des droits d'auteur. L'Etat a pris à sa charge la préservation des écrits avec le soutien important apporté à l'édition des œuvres complètes et la numérisation des manuscrits de C.F. Ramuz. Le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud (SERAC) poursuit sa mission de préservation du patrimoine en effectuant actuellement une campagne de documentation photographique de l'intérieur de la maison et un inventaire des livres, du mobilier, des tableaux et des petits objets encore présents dans la maison et le bureau de C.F. Ramuz. Un inventaire et un classement des manuscrits, déposés à la BCUL, sont également prévus. S'agissant du patrimoine immobilier et conformément à la législation cantonale (notamment la *loi sur la vie culturelle et la création artistique LVCA* et la *loi sur le patrimoine mobilier et immatériel LPMI*), il était dès lors de la compétence de la Ville de Pully d'envisager avec la famille le projet commun d'espace muséal. Les premiers contacts entre la Ville et la famille ont eu lieu en juin 2013 et ont abouti, en été 2015, au projet commun d'espace muséal de 100 m<sup>2</sup> comprenant le bureau de l'écrivain. Le reste de la demeure sera transformé, au frais des propriétaires, en plusieurs appartements qui resteront propriété de la famille et qu'elle entend habiter.

L'espace muséal La Muette deviendra ainsi, en plus du Musée d'Art et de l'Archéolab, une troisième entité des Musées de Pully. Sa conception s'articule autour de quatre orientations qui développent chacune un aspect bien défini :

#### **Un lieu de mémoire et de poésie**

Le bureau de C.F. Ramuz, pièce la plus importante de la Muette, sera bien évidemment au cœur de la muséographie. Restauré à l'identique de la pièce qui a vu naître les plus belles œuvres de Ramuz, les meubles, le parquet et la disposition d'origine seront conservés. Lieu sacré de la création, une scénographie sobre et respectueuse permettra au visiteur de découvrir avec émotion le processus de création de l'écrivain et d'admirer des manuscrits originaux.

#### **Un lieu d'interprétation de l'œuvre**

L'espace muséal dans son ensemble aura pour vocation, grâce à une vision muséale moderne et innovante, de faire connaître et de donner envie de lire l'œuvre de Ramuz au

plus grand nombre. Pour pallier à la relative étroitesse des lieux, un apport multimédia intelligent et toujours au service de l'écrivain sera proposé.

#### **La mise en valeur d'œuvres d'art par des expositions thématiques**

Parallèlement, des expositions régulières au Musée d'Art seront organisées pour mettre en valeur la riche collection d'art liée à Ramuz (éditions originales, dessins, peintures et photographies) que le musée conserve et alimente depuis sa fondation en 1949. Ce sera l'occasion de montrer par exemple tous les livres d'artiste et les livres illustrés à partir de l'œuvre de Ramuz, de son époque à aujourd'hui, de présenter une exposition autour des gravures d'Edouard Vallet pour le roman *Jean-Luc persécuté*, ou encore une exposition monographique de l'œuvre peinte de Cécile Cellier Ramuz.

#### **Des événements culturels pour donner accès à l'œuvre de Ramuz et à la littérature d'aujourd'hui**

L'espace muséal la Muette sera également une maison d'écrivain vivante, avec un programme riche et varié de médiation culturelle autour de Ramuz et de la littérature romande contemporaine (conférences, lectures, ateliers d'écriture, concerts, etc.). Cette programmation sera l'occasion de développer des partenariats avec des institutions culturelles publiques (Bibliothèque de Pully, Théâtre de l'Octogone, Université de Lausanne, BCUL, etc.) et privées (City Club Pully, Fondation Ramuz, Association Tulalu, etc.).

## **2.4. Enjeux pour la Ville de Pully et le Canton de Vaud**

L'aménagement d'un espace muséal de 100 m<sup>2</sup>, en collaboration avec la famille, et son exploitation future par le Musée d'art, est un projet bien dimensionné, qui pourra être assumé par la Ville. D'un point de vue patrimonial et touristique, la Ville de Pully y gagnera en attractivité et en notoriété.

Dans sa réponse du 8 mars 2017 à l'interpellation Josée Martin : *"la maison de l'écrivain C.-F. Ramuz en péril : le Conseil d'Etat a-t-il vraiment l'intention de laisser disparaître ce patrimoine unique ?"*, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du projet muséal. Il écrit notamment que « *cet espace muséal visera un public très large y compris scolaire, pour faire découvrir et redécouvrir autrement ce grand écrivain.* » La Section monuments et sites du Service cantonal immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) a été consultée sur le projet de rénovation de la maison, tout comme sur la création de l'espace muséal, et l'ensemble a été considéré comme compatible avec la valeur architecturale et patrimoniale de la Muette. En application de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, les façades et toits de la maison ont été classés monuments historiques en 1958 et toutes les parties non classées ont été inscrites à l'inventaire des monuments historiques non classés en 1986. De plus, la Muette a reçu une note 2 au recensement architectural cantonal.

Le Service cantonal des affaires culturelles (SERAC) a également accueilli favorablement le projet conjoint des héritiers et de la Commune qui met l'accent sur l'explication et la mise en valeur de l'œuvre littéraire de Ramuz. Il a souligné le pragmatisme de la

conception du projet et la pertinence d'un partenariat public et privé. Lorsque l'espace muséal sera créé, le Canton pourra apporter un soutien concret dans des projets spécifiques au niveau de la recherche et des liens avec l'Université, ainsi qu'au niveau de la médiation, en application de la nouvelle loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA, art. 5, al. 3).

### 3. Projet scientifique et culturel

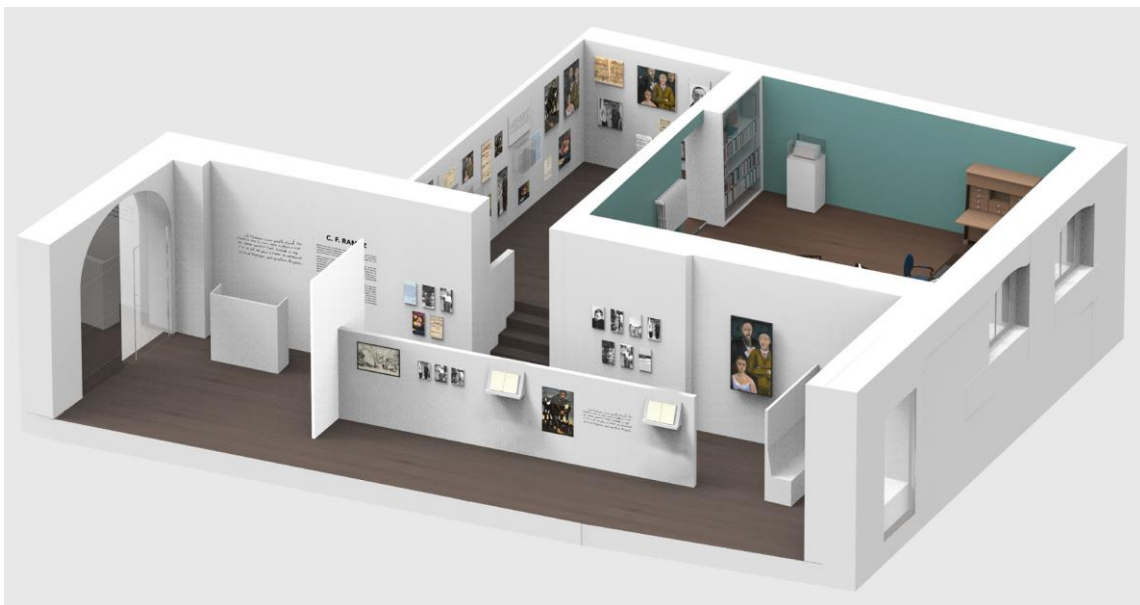
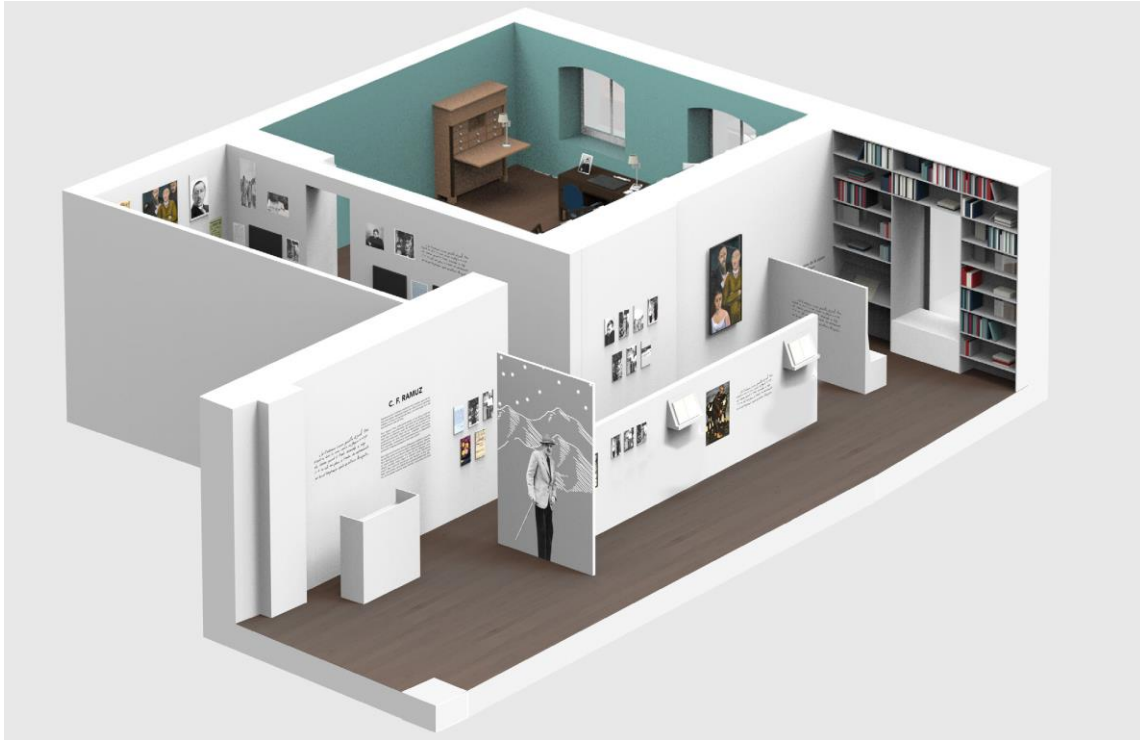


Accueil de l'espace muséal

#### 3.1. Un musée littéraire et une maison d'écrivain contemporaine

L'espace muséal sera conçu comme une découverte de l'œuvre de l'écrivain et notamment de la modernité de sa langue, encore d'actualité aujourd'hui. La muséographie, sobre et élégante, sera axée sur le travail acharné de l'écrivain pour construire son œuvre et aboutir à un style reconnaissable entre tous et admiré par les plus grands, ainsi que sur les thèmes principaux qui peuplent ses romans. Le monde des arts, essentiels pour comprendre Ramuz, évoquera, à travers un cabinet de curiosités, l'importance majeure de la peinture, de la musique et du cinéma pour l'écrivain. Comme l'espace mis à disposition ne permettra pas d'être exhaustif, un apport multimédia et sonore viendra compléter le parcours proposé. Le bureau de l'écrivain sera restauré à l'instar de ce qu'il était à l'époque de Ramuz et les principaux meubles de l'écrivain (bureau, secrétaire, divan) seront conservés après rénovation. Tout en conservant l'émotion du lieu habité par Ramuz, cette pièce apportera au visiteur des informations significatives sur son processus original d'écriture.

L'espace muséal Ramuz sera conçu comme une **expérience artistique poétique et créative**, permettant une immersion réelle dans l'œuvre par le son et l'image. L'objectif du musée sera de révéler aux différents publics, même non lecteurs, les mécanismes et la modernité de cette œuvre littéraire d'exception et de faire en sorte que les visiteurs, à la fin du parcours, aient **envie de lire ou relire Ramuz**.



Espace muséal sur deux niveaux avec un accueil, un espace interprétatif de l'œuvre, un salon de lecture avec vue sur le lac sur le 1<sup>er</sup> niveau et, au second niveau, un cabinet de curiosités dédié à l'art ainsi que le bureau de C.F. Ramuz conservé et restauré.

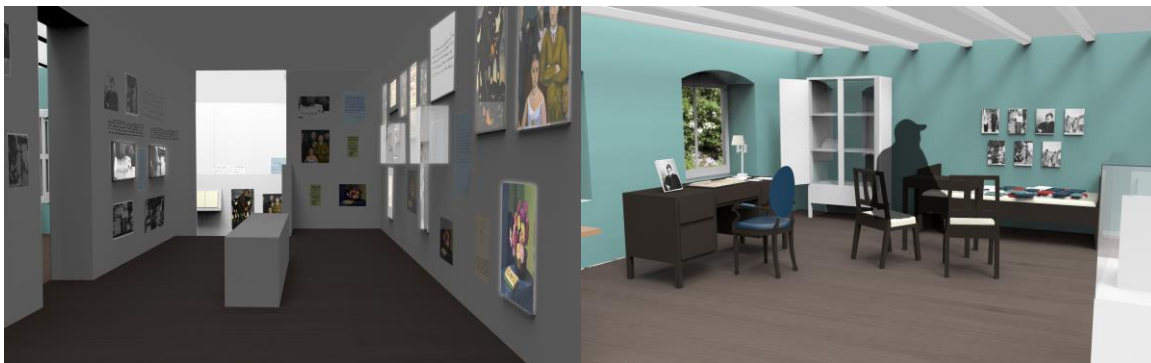




### 3.2. La Muette et son public

L'espace muséal s'élargira également par la médiation culturelle qu'elle présentera, ouverte à l'art et à la littérature romande. Des invitations à des artistes, écrivains et musiciens seront régulièrement organisées et permettront de donner une vision actuelle de Ramuz à travers leur travail. La muséographie de l'espace muséal, ainsi que la médiation, prendront en considération deux publics spécifiques :

1. **le grand public cultivé et les amateurs** de l'œuvre qui disposeront d'un niveau de commentaires exigeant et documenté ;
2. **le public scolaire supérieur (gymnasiens, écoles professionnelles, écoliers 9-11<sup>èmes</sup>)** qui sera sensibilisé par des moyens didactiques, une série d'expériences stimulantes et des médias ciblés.



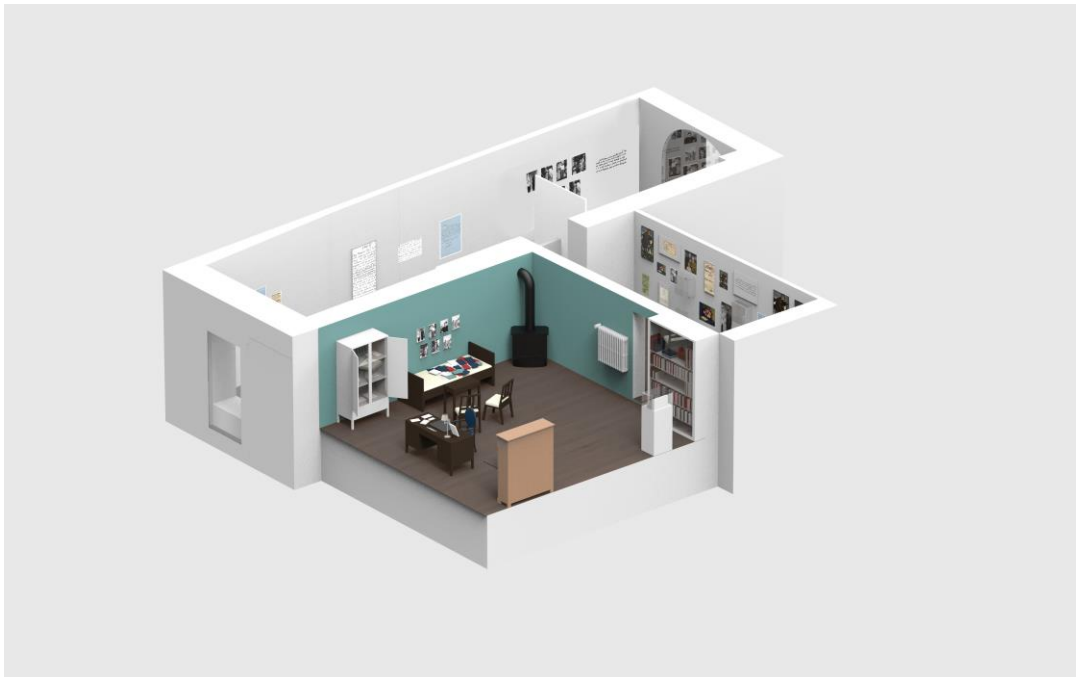
Vue schématique du cabinet de curiosités autour des arts (peinture, cinéma et musique) et bureau de Ramuz

### 3.3. Principes de visites

La visite sera organisée en cinq espaces différents conçus comme des univers très spécifiques et différents du précédent, constituant pour chacun **une expérience en soi**. L'ensemble du parcours devra être plaisant à parcourir et susceptible d'offrir une lecture à plusieurs niveaux, en fonction des publics auxquels il s'adresse. Pour cela, la forme qui est adoptée pour l'ensemble du parcours est celle **d'une installation visuelle et sonore**.

L'espace réduit de l'ensemble limite la fréquentation instantanée à 25 personnes environ. L'idéal est une série de stations où 3 personnes sont présentes simultanément, sauf dans le salon de lecture et dans le bureau. La durée moyenne de la visite sera de 30 minutes à 1 heure selon la motivation des visiteurs, voire plus si la station de lecture libre est prolongée.

L'horaire de l'espace sera similaire au Musée d'Art de Pully (me-di, 14h-18h) et les billets seront pris à l'accueil du Musée d'Art de Pully. Une personne sera présente à l'accueil de l'espace muséal et plusieurs caméras de surveillance seront installées dans les trois pièces. L'espace sera ouvert 49 semaines par an et lorsque le Musée d'Art de Pully sera temporairement fermé pour cause de montage d'expositions, la billetterie se fera auprès du gardien.



Vue schématique du bureau Ramuz repeint dans sa couleur d'origine, avec les meubles de Ramuz restaurés



Portail d'entrée de l'espace muséal C.F. Ramuz

---

## 4. Aspects juridiques du projet

---

Le cadre juridique des relations entre la famille Brossard et la Ville de Pully doit être défini s'agissant d'une part de la mise à disposition et exploitation future des lieux et, d'autre part, de l'accompagnement du projet muséal.

Conseillé par un notaire mandaté par la Ville de Pully et d'entente avec la famille Brossard, il a été convenu de régler ces deux points comme suit :

### 4.1. Mise à disposition et exploitation des lieux

Une servitude personnelle d'usage, au sens des articles 745 et suivants du Code civil suisse, sera constituée. De par son inscription au Registre foncier, la servitude d'usage sera ainsi opposable à tout propriétaire futur de l'immeuble.

La constitution de la servitude ne donnera lieu au paiement d'aucune indemnité.

Elle permettra d'aménager et d'exploiter l'espace muséal projeté. Elle indiquera également quels aménagements sont autorisés et règlera de façon précise la question des frais.

Les travaux d'aménagement de l'espace muséal (modification structurelle, nouvelles portes et fenêtres, travaux d'électricité, distribution de chauffage, installation de ventilation, aménagements intérieurs et honoraires d'architecte) seront entièrement à la charge de la Ville de Pully, de même que les frais d'entretien et d'exploitation de l'espace, y compris l'électricité et le chauffage. Les assurances concernant les objets contenus dans l'espace incomberont à la Ville de Pully, tandis que les assurances portant sur le bâtiment seront principalement à la charge du propriétaire.

Pour les travaux d'assainissement des façades, d'installation de la production de chaleur et de raccordement au gaz et à l'électricité, la participation de la Ville de Pully sera calculée en fonction de la quote-part des surfaces nettes chauffées, sur le modèle de répartition des coûts appliqué pour les PPE.

Tous les autres frais (renforcement et isolation de la toiture, installations sanitaires, aménagement des appartements, etc.) seront intégralement pris en charge par la famille Brossard.

Les frais de constitution de la servitude incomberont à la Ville de Pully.

En ce qui concerne la durée de la servitude, elle sera constituée pour une durée illimitée. Le propriétaire du fonds servant aura cependant la possibilité d'en exiger la radiation en tout temps, moyennant préavis de 5 ans pour la fin d'une année civile, mais au plus tôt pour le 31 décembre 2047. La radiation pourra aussi être exigée dans l'hypothèse où la

Ville de Pully n'exploiterait plus dans les locaux un espace muséal conforme à l'exercice de la servitude.

De son côté, la Ville de Pully aura la possibilité de renoncer en tout temps à la servitude, moyennant préavis de 2 ans pour la fin d'une année civile.

## **4.2. Structures d'accompagnement du projet muséal**

### **4.2.1. Fondation La Muette**

Pour assurer la coordination de l'exploitation du nouvel espace muséal, une structure intégrant la famille Brossard doit être mise en place. Cette structure doit permettre de formaliser sur le long terme les relations entre la famille Brossard et la Ville de Pully.

Le choix s'est porté sur la création d'une fondation de droit privé, au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Créée par acte authentique et inscrite au Registre du commerce, cette structure juridique offre une grande stabilité et des garanties de rigueur du fait qu'elle est soumise au contrôle d'une autorité de surveillance, ce que la structure de l'association n'offre par exemple pas.

Cette structure permettra en outre aux fondateurs de garder une certaine maîtrise sur la composition de son organe de décision, le conseil de fondation.

Cette fondation, qui s'appellera *Fondation La Muette*, aura pour but de soutenir et d'accompagner la réalisation de l'espace muséal. Elle ne poursuivra aucun but lucratif. Le capital de départ de CHF 50'000.00 sera pris en charge par la Ville de Pully par le biais d'un prélèvement sur le fonds « Sports, culture et loisirs ».

Elle pourra recevoir en tout temps de nouvelles dotations, ainsi que toutes subventions et tous dons, legs et héritages.

Le conseil de fondation sera composé de cinq membres au moins (désignés par la Ville de Pully) dont deux membres au moins choisis dans la famille de l'écrivain, y compris les conjoints de membres de la famille.

### **4.2.2. Comité scientifique**

Pour poursuivre et affiner le propos scientifique de l'espace muséal, Delphine Rivier, directrice de la nouvelle structure, et le futur conservateur, souhaitent s'appuyer sur la mise en place d'un comité scientifique, composé de spécialistes reconnus de C.F. Ramuz et de directeurs de musée concernés par le patrimoine.

Ce comité n'interviendra pas dans la gestion de l'espace mais sera régulièrement consulté. De par son apport au niveau littéraire, historique et patrimonial, il donnera au projet une assise solide.

Les personnes pressenties pour former le comité scientifique ont été approchées et ont accepté sur le principe d'en faire partie.

## 5. Ressources nécessaires

### 5.1. Généralités

Le projet a été inscrit au plan des investissements 2016-2020 pour la somme prévisionnelle de CHF 700'000.00.

Le budget global de l'espace muséal La Murette se définit en quatre entités distinctes. Le premier concerne la préparation du présent préavis (ch. 5.2.1). Le second traite l'immobilier et la transformation de locaux pour aboutir à un espace neutre pouvant accueillir un musée. Le projet implique l'adaptation des installations de chauffage et d'électricité, ainsi qu'un système de surveillance vidéo de l'espace muséal (ch. 5.2.2 et ch. 5.2.3). Le troisième budget, chapeauté par l'agence de scénographie, concerne le contenu de l'espace muséal, soit le mobilier, la scénographie et le multimédia (ch. 5.2.4). Enfin, la quatrième entité est relative à l'équipement des postes de travail (mobilier et informatique / ch. 5.2.5).

### 5.2. Descriptif des travaux - budget de construction et d'aménagement de l'espace muséal

#### 5.2.1. Préparation du préavis

En mai 2016, un crédit d'étude de CHF 95'000 a été octroyé par la Ville de Pully pour définir le projet. Il s'est réparti de la manière suivante :

Désignation des postes	Montant CHF TTC
1. Agence de muséographie	17'380.00
2. Agence de scénographie	37'843.20
3. Architecte	19'000.00
4. Mandat pour la définition du contenu de l'espace muséal la coordination du projet et la rédaction du préavis	19'658.30
5. Frais divers	1'118.50
<b>Total</b>	<b>CHF 95'000.00</b>

#### 5.2.2. Description détaillée et montant des travaux

Selon le Code des frais de construction (ci-après CFC), la description et le montant détaillé des travaux pour la création de l'espace muséal (entièrement à charge de la Ville de Pully) sont les suivants :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
<b>CFC 1 Travaux préparatoires</b>		<b>30'000.00</b>
1.1	<b>Déblaiement, préparation du terrain</b>	<b>15'000.00</b>
	• Installation de chantier, démolition	
1.2	<b>Electricité</b>	<b>15'000.00</b>
	• Raccordement fibre optique	
<b>CFC 2 Bâtiment</b>		<b>342'000.00</b>
2.1	<b>Gros œuvre 1</b>	<b>23'000.00</b>
	• Travaux de l'entreprise de maçonnerie	
	· Installations de chantier	
	· Maçonnerie	
	<i>Divers travaux maçonnerie</i>	
	<i>Egalisation des sols, création d'un escalier, pose de profils métalliques pour passage escalier et réglage d'embrasure</i>	
	<i>Modification porte sud en fenêtre avec pose de tablette de molasse, murage partie inférieure</i>	
2.2	<b>Gros œuvre 2</b>	<b>30'000.00</b>
	• Fenêtres, portes extérieures	
	· Fenêtres en métal léger	
	<i>Porte d'entrée vitrée et vitrine</i>	
	<i>Fenêtre fixe façade sud</i>	
	· Portes extérieures en bois	
	<i>Portes d'entrée musée en claustra bois pouvant se rabattre sur sa moitié, réalisation en chêne vernis (idem porte d'entrée existante partie logement)</i>	
2.3	<b>Installations électriques</b>	<b>110'000.00</b>
	• Poste d'attente	
	· Raccordement électrique provisoire (montage + démontage)	
	• Installations de courant fort	
	· Ligne d'alimentation, quote-part tableau général, tableau principal, installation lumière et prises, domotique, pose lustrerie, éclairage secours	
	• Lustrerie	
	• Installations à courant faible	
	· Alimentation T+T, alimentation TV, armoire de brassage, multimédia, alarme, vidéo-surveillance, Wi-fi	
2.4	<b>Chauffage, ventilation</b>	<b>35'000.00</b>
	• Production de chaleur	
	· Distribution chauffage au sol spécifique au musée	
	• Installations de ventilation	
	· Installation de ventilation indépendante pour le musée (monobloc, distribution)	
2.7	<b>Aménagements intérieurs 1</b>	<b>40'000.00</b>
	• Plâtrerie	
	· Crépis et enduits intérieurs	
	· Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	
	• Menuiserie	
	· Portes intérieures en bois	
	· Armoires murales, rayonnages, etc.	
	· Menuiserie courante	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes de verrouillage               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Serrures à badge programmées pour portail,</li> <li>· Porte d'entrée et armoire technique</li> <li>· Mise en service</li> </ul> </li> </ul>			
<b>2.8 Aménagements intérieurs 2</b>		<b>42'500.00</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtements de sol               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Couches de support composées, chapes</li> <li>· Revêtements de sol en bois</li> </ul> </li> <li>• Traitement des surfaces intérieures</li> <li>• Nettoyage du bâtiment</li> <li>• Divers               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Réfection zone d'entrée (seuil d'entrée, poubelle, fondations, éclairage)</li> </ul> </li> </ul>			
<b>2.9 Honoraires</b>		<b>61'500.00</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Architecte (appel d'offre &amp; réalisation)</li> <li>• Ingénieur électricien</li> <li>• Ingénieur CVCR</li> <li>• Spécialistes               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Ingénieur en physique du bâtiment</li> <li>· Ingénieur en acoustique</li> </ul> </li> </ul>			
<b>CFC 5 Frais secondaires et compte d'attente</b>			<b>49'000.00</b>
<b>5.3 Assurances</b>		<b>3'000.00</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurances pour travaux en cours</li> </ul>			
<b>5.8 Comptes d'attente pour provisions et réserves</b>		<b>46'000.00</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserves pour renchérissement               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Réserves pour imprévus de 15%</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Coût total des travaux</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>421'000.00</b>

### 5.2.3. Quote-part de la Ville de Pully dans le projet de rénovation générale

Conformément à ce qui est expliqué au chapitre 4.1 ci-dessus (mise à disposition et exploitation des lieux), la participation de la Ville calculée sur la base d'une quote-part sur certains travaux touchant l'ensemble de la maison est la suivante :

Désignation des travaux	Part Ville	Montant CHF	TTC
Réfection des façades (crépis et molasse)		46'000.00	
Mise aux normes structures feu plancher		11'000.00	
Chauffage - production de chaleur		13'000.00	
Raccordement électrique		24'000.00	
Honoraires d'architectes		12'000.00	
<b>Coût total participation au projet</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>106'000.00</b>

### 5.2.4. Aménagement de l'espace muséal et de son contenu

Désignation des postes	Nbre heures	Montant CHF
<b>1. Scénographie</b>		<b>75'000.00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Architecture d'intérieur</li> <li>· Scénographie</li> <li>· Contenu muséal dont suivi de la réalisation et de la pose sur site</li> <li>· Création d'une identité graphique</li> </ul>		
<b>2. Contenu muséal</b>		
<b>2.1 Mobilier</b>		<b>46'000.00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Meubles sur mesure</li> <li>· Restauration de meubles et de lampes</li> </ul>		
<b>2.2 Création et installation multimédia</b>		<b>315'000.00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Matériel multimédia (écrans, players vidéo, players audio, etc.)</li> <li>· Production de films et d'audios</li> </ul>		
<b>2.3 Reproduction de documents</b>		<b>49'000.00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Encadrements et panneaux rétro-éclairés</li> <li>· Impressions murales et reproductions</li> </ul>		
<b>Total</b>	<b>TTC CHF</b>	<b>485'000.00</b>

### 5.2.5. Equipement des postes de travail

La mise en place du projet d'espace muséal exigera l'apport de ressources humaines supplémentaires. Cet apport se répartit entre l'augmentation du taux de travail d'un certain nombre de postes actuels du Musées de Pully et la création de nouveaux postes (voir ch. 5.3). Pour ces derniers, il faut prévoir des frais d'équipement et d'aménagement (informatique et mobilier) qui s'élèvent à **CHF 24'000.00**.

### 5.2.6. Résumé des coûts de construction et d'aménagement

Préparation du préavis / crédit d'étude (ch. 5.2.1)	95'000.00
Travaux - création de l'espace muséal (ch. 5.2.2)	421'000.00
Quote-part de la Ville de Pully dans le projet de rénovation générale (ch. 5.2.3)	106'000.00
Aménagement de l'espace muséal de la Muette et de son contenu (ch. 5.2.4)	485'000.00
Equipement des postes de travail (ch. 5.2.5)	24'000.00
<b>Total</b>	<b>TTC CHF 1'131'000.00</b>

## 5.3. Ressources humaines de l'espace muséal

La mise en place de la nouvelle structure muséale implique de nouvelles ressources humaines pour assurer son fonctionnement. Pour répondre à la charge de travail supplémentaire que la nouvelle structure va impliquer à l'équipe actuelle des musées, une augmentation des postes et l'embauche de nouvelles personnes s'avèrent nécessaires.



### 5.3.1. Descriptif des postes

**Direction : augmentation de 10 % du poste actuel**

Augmentation du poste de Direction des Musées de Pully de 60% à 70%.

Le poste augmente afin de gérer et coordonner la nouvelle structure.

**Conservation : nouveau poste à 70 %**

Nouveau poste de conservation de la Murette.

Le conservateur, sous la responsabilité de la Directrice des Musées de Pully, est responsable des collections et du contenu scientifique de la Murette et assure la supervision de l'administration et de la communication de la Murette. Il participe à la conception et à la réalisation de l'exposition permanente et des expositions temporaires en lien avec le Musée d'Art de Pully, élabore un programme de médiation adulte en lien et en partenariat avec les milieux littéraires et culturels de la région, supervise la médiation et la documentation en direction du grand public, des scolaires, et des groupes spécifiques, élabore et développe des projets de recherches de fonds pour faire évoluer l'exposition permanente.

**Communication : augmentation de 10 % du poste actuel + nouveau poste à 50 %**

Augmentation du poste de communication actuel et engagement d'un(e) assistant(e) en guise de soutien.

Le responsable de la communication des Musées de Pully assure le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication de la nouvelle structure, en lien avec le conservateur. Sous l'autorité de la Directrice, il assure le suivi de la réalisation d'une identité graphique et développe la visibilité et la notoriété de la nouvelle structure auprès des différents publics-cibles et des médias.

**Responsable de la médiation : nouveau poste à 100 %**

Nouveau poste de responsable de médiation pour la Murette.

Sous l'autorité de la Directrice et en accord avec le conservateur, il développe et met en œuvre la stratégie de médiation de la Murette, élabore un programme de médiation spécifique pour les différents publics cibles, soit le public adulte/grand public cultivé et le public scolaire (dès 13 ans). Il gère la conception, la supervision, l'animation et l'évaluation des ateliers, il forme et supervise les animateurs ou mandataires de services, ainsi que le personnel du musée.

**Administration (RH et finances) : augmentation de 10 % du poste actuel + nouveau poste à 50 %**

Augmentation du poste d'administration actuel RH et finances pour gérer la nouvelle structure et engagement d'un(e) assistant(e) en guise de soutien.

La responsable RH et finances élabore et suit le budget, gère les factures, les statistiques, la caisse ainsi que les ressources humaines de la nouvelle structure (contrats, salaires des auxiliaires, recrutement, gestion du temps de travail) et répond aux besoins en ce qui concerne les assurances et l'informatique.

**Administration** (événementiel et infrastructures) : **augmentation de 20 % du poste actuel**  
Augmentation du poste infrastructure, logistique et sécurité pour la gestion de la nouvelle structure.

Il coordonne et organise la logistique et l'infrastructure de la nouvelle structure (gestion et suivi des travaux d'aménagement du musée, organisation logistique des événements, etc.), gère la sécurité et la maintenance des locaux.

Il est prévu également d'engager du personnel auxiliaire pour le gardiennage de l'espace muséal, ainsi que pour les visites guidées, à hauteur d'environ 1300 heures/an (coût estimé : CHF 40'000.00).

### **5.3.2. Mise en place progressive des ressources**

L'augmentation des postes et l'embauche de nouvelles personnes vont se faire de manière graduelle. Peu avant le début des travaux, le poste d'administration logistique et infrastructure doit augmenter pour assurer le suivi du chantier. Le conservateur pourra également être recruté et débiter son travail sur le contenu de l'espace muséal.

Dès début 2018, le poste de direction, l'augmentation des postes de l'administration et de la communication, ainsi que l'embauche d'un(e) assistant(e) pour l'administration devraient avoir lieu. A mi-2018, le poste de médiateur et celui l'assistant en communication devraient également commencer. L'équipe au complet serait ainsi constituée six mois avant l'ouverture prévue de l'espace muséal (début 2019). Enfin, à son ouverture effective, du personnel auxiliaire sera engagé pour assurer le gardiennage et les visites.

## **5.4. Budget de fonctionnement et d'animation de l'espace muséal - recettes**

En plus des ressources humaines, un budget de fonctionnement annuel doit être prévu. A titre indicatif, pour une année-type, ce budget avoisinera celui des autres entités des Musées et est évalué à environ CHF 130'000.00.

Il inclut notamment les coûts de réalisation d'exposition temporaire, de communication, de conservation (par exemple, restauration de manuscrits), etc.

Ce budget inclut également les charges annuelles liées à l'usage de l'espace muséal la Murette. Celles-ci seront à la charge de la Ville de Pully, comme pour les autres bâtiments communaux. Ces charges concernent les frais de chauffage, d'électricité et d'assurances du bâtiment (ECA, etc.).

A noter enfin que, quelques mois avant l'ouverture de l'espace muséal, il est prévu d'organiser des actions spéciales, notamment au niveau de la communication, à hauteur d'environ CHF 25'000.00. En outre, un site Internet consacré à l'espace sera créé pour un montant estimé de CHF 30'000.00.

Les montants nécessaires au fonctionnement de l'espace muséal et aux actions spéciales liées au lancement seront portés au budget des Musées de Pully, dès 2018.

En terme de recettes, l'espace muséal sera soumis à une billetterie, comme le sont déjà le Musée d'Art et l'Archéolab. Actuellement, le tarif plein est fixé à CHF 7.00 (CHF 5.00 pour le tarif réduit et gratuité pour les moins de 16 ans) et un billet combiné Musée d'Art / Archéolab est disponible pour CHF 10.00. Le tarif pour l'espace muséal n'est pas encore arrêté et une nouvelle tarification pour l'ensemble des Musées de Pully sera étudiée (nouvelle offre de billets combinés par exemple). Des visites de groupe, ainsi que certaines activités de médiation amèneront également des recettes.

Des recherches de fonds seront par ailleurs lancées auprès de divers organismes et institutions (Loterie Romande, fondations, etc.). Les montants réunis seront affectés à l'organisation d'expositions et de projets scientifiques et artistiques.

A ce stade de développement du projet, il est extrêmement difficile de faire des projections quant aux recettes de billetterie et aux apports de la recherche de fonds. On peut cependant considérer que, eu égard à la notoriété de C. F. Ramuz, à la qualité de l'espace muséal et aux activités de médiation et d'animation qui seront déployées, le public répondra à l'appel, tout comme les institutions sollicitées.

### 5.5. Récapitulatif des coûts annuels (ressources humaines et fonctionnement)

Ressources humaines (voir ci-dessus ch. 5.3)

Personnel à engager	Taux de travail des nouveaux postes et augmentation du personnel du Musée	Coût annuel [CHF/an] moyenne salaires y compris charges sociales (hypothèse : ouverture de l'espace muséal début 2019)	
		2018	2019
1 Conservateur	70%	91'000.00	91'000.00
1 Médiateur	100%	50'000.00	100'000.00
1 Assistant com.	50%	23'500.00	47'000.00
1 Assistant admin.	50%	47'000.00	47'000.00
	Dir. +10%	60'000.00	60'000.00
	Comm. +10%		
	Admin. +10%		
	Admin. +20%		
	<b>3,2 ETP</b>	<b>271'500.00</b>	<b>345'000.00</b>
Auxiliaires			40'000.00 (env. 1300 h/an)

---

*Résumé des coûts annuels pour une année-type de fonctionnement*

Ressources humaines - 3.2 ETP	345'000.00
Auxiliaires	40'000.00
Animation et fonctionnement de l'espace muséal	130'000.00

---

<b>Total</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>515'000.00</b>
--------------	------------	------------	-------------------

Comme expliqué au chapitre 5.3.2, l'équipe chargée de gérer l'espace muséal se mettra en place progressivement. Selon le calendrier actuel, l'espace ouvrira ses portes début 2019. Les montants figurant ci-dessus sont à considérer comme étant ceux nécessaires au fonctionnement de l'espace pour une année-type.

---

## 6. Calendrier

Le projet de rénovation de la Muette, incluant l'espace muséal, sera mis à l'enquête par les propriétaires au mois de mai.

Sous réserve du résultat de l'enquête publique, les travaux devraient pouvoir débuter à l'automne 2017.

L'ouverture de l'espace muséal est planifiée pour le début de l'année 2019.

---

## 7. Communication

L'espace muséal de la Muette deviendra une troisième entité liée aux Musées de Pully. Selon la stratégie de communication mise en place par les Musées, une identité visuelle propre à chaque musée est créée et ce sera le cas pour cette nouvelle structure.

Le projet fera l'objet d'une communication large. Elle sera organisée, pour sa première phase, en amont du lancement des travaux de rénovation de La Muette et de réalisation de l'espace. Dans un deuxième temps, des actions de communication seront organisées pendant la période de chantier et de préparation de l'espace. Puis, il s'agira de prévoir une communication spécifique peu avant l'ouverture de l'espace. Enfin, comme pour l'ensemble des entités des Musées, une communication propre à l'espace sera menée (affichage, réseaux sociaux, actions spéciales propres à des événements, etc.).

---

## 8. Développement durable

La création d'un espace muséal autour de l'œuvre de C.F. Ramuz est en adéquation avec l'engagement de la Ville de Pully en matière de développement durable.

## **8.1. Dimensions économique et environnementale**

C.F. Ramuz est l'écrivain suisse de langue française le plus important et il est reconnu bien au-delà des frontières francophones. Son œuvre, entièrement éditée aujourd'hui, est traduite dans de nombreux pays. La création d'un musée dans sa maison d'origine va attirer les nombreux amateurs de l'œuvre, de Suisse et des pays étrangers également. La Ville de Pully, par cette nouvelle offre culturelle pointue et originale, va gagner en attractivité et en notoriété. La Muette pourra s'associer par exemple au vaste réseau des maisons d'écrivain, en vogue en France et dans différents pays d'Europe, qui attire des publics de plus en plus nombreux. Des guides recensent les lieux littéraires et des voyages littéraires, en lien avec les offices du tourisme, sont organisés. Cette tendance répond au développement d'un tourisme intelligent et éco-responsable, qui choisit d'élaborer des voyages à thèmes, dans une sphère géographique proche. A l'ouverture de l'espace muséal, il est prévu de mettre en place des partenariats touristiques dans la région (Lavaux, CGN, etc.), attirant aussi bien pour le touriste de passage que pour les habitants de la région.

## **8.2. Dimension sociale**

Pully a la chance unique d'avoir abrité une grande partie de l'existence d'un grand écrivain. Lui rendre hommage par la création d'un musée autour de son œuvre, dans la maison qu'il a habitée, a une valeur patrimoniale et symbolique sans précédent. La création d'un espace muséal, avec un contenu pertinent et attrayant, permettra aux étudiants et aux gymnasiens d'approfondir leur connaissance de l'œuvre de C.F. Ramuz. Le grand public ou les touristes, non-lecteurs de l'œuvre, pourront également la découvrir de manière ludique et précise à la fois. Créer un musée de la littérature autour de Ramuz permettra également de développer une offre culturelle attractive à travers les événements qui s'y dérouleront : conférences, concerts, cycles de lecture, ateliers d'écriture, etc. L'existence de l'espace muséal permettra au Musée d'art de Pully de montrer, de manière régulière et par le biais d'expositions spécifiques, sa très riche collection liée à C.F. Ramuz.

## **9. Programme de législature**

---

Cette action s'inscrit dans le cadre du nouveau programme de législature de la Municipalité 2016-2020 : « Thème 6 : Vie sociale et culturelle. Objectif : proposer une offre culturelle de qualité. Action : réaliser l'espace muséal C.F. Ramuz dans la maison La Muette. »

## 10. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 13-2017 du 10 mai 2017,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

### décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'131'000.00, destiné à lui permettre de réaliser l'espace muséal consacré à C.F. Ramuz dans la maison La Muette ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'amortir la somme de CHF 604'000.00 (crédit d'étude et aménagement du contenu muséal de la Muette) sur 5 ans au maximum et de CHF 527'000.00 (travaux - création de l'espace muséal et quote-part de la Ville de Pully dans le projet de rénovation générale) sur 30 ans au maximum ;
4. d'autoriser la Municipalité à créer une fondation de droit privé - *la Fondation La Muette* - au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse ;
5. d'autoriser la Municipalité à doter *la Fondation La Muette* d'un capital de départ de CHF 50'000.00 par prélèvement sur le fonds « sports, culture et loisirs », compte N°9233.140.00, qui se monte à CHF 865'000.00 (état au 31.12.2016) ;
6. d'accepter que soit porté au budget, dès 2018, les ressources nécessaires à la gestion de l'espace muséal, selon les chapitres 5.3, 5.4 et 5.5 du présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner